



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 28 novembre 2014

RAPPORT
DE LA COMMISSION AD-HOC

relatif à l'établissement d'une entente intercommunale entre les communes de Féchy, d'Allaman et de Bougy-Villars pour la mise à disposition de leur population d'un refuge forestier

Au Conseil général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission ad-hoc, composée de Monsieur Toby MEYER, premier nommé et rapporteur, Messieurs Michel ROEMER et Philippe HAHN, membres, s'est réunie le 28 novembre 2014 à 20h00.

Madame Carole BETTEMS, syndique, et Madame Rachel AUBERT, municipale, étaient aimablement présentes lors de cette réunion afin de répondre aux questions. La municipalité nous a donné les explications nécessaires.

Féchy s'est vu octroyer la responsabilité des tâches administratives relatives à l'exploitation de ce refuge forestier intercommunal étant propriétaire du terrain.

Pour des raisons de simplification de gestion, Féchy disposera d'une compétence financière annuelle limitée à CHF 2'000.-, afin de pouvoir répondre aux travaux d'entretien urgents sans devoir demander l'aval des trois municipalités. Une partie des loyers serviront à couvrir entre autre l'indemnisation des deux concierges. Nous remercions notre municipalité pour les éclaircissements ainsi apportés.

Suite à ces explications et à la lecture de l'entente proposée, formulée d'une manière équilibrée et transparente pour les trois communes, la commission ad-hoc propose à l'unanimité au Conseil général d'approuver le préavis tel que proposé.

Pour la commission ad-hoc

Le premier nommé

Les membres